



HEFP

HAUTE ÉCOLE FÉDÉRALE
EN FORMATION
PROFESSIONNELLE

*L'excellence suisse
en formation professionnelle*

Objet	CMP 2026-2027
Destinataire-s	Aux immatriculés des institutions partenaires et collaborateurs internes
Date/Version	Renens, le 20 mars 2026
Auteur-e-s	Mathieu Perrin, Responsable de filière
Validité	2026-2027

La Haute école fédérale en formation professionnelle (HEFP) propose un

Certificat complémentaire de pédagogie professionnelle

assurant la qualification requise par la Loi fédérale sur la formation professionnelle pour l'enseignement à la maturité professionnelle.

Public

L'inscription à ce certificat est ouverte aux titulaires d'un diplôme, secondaire 2, pour l'enseignement au sein des écoles de maturité et aux étudiant-e-s inscrit-e-s dans une filière conduisant à ce même diplôme.

La formation est proposée, en principe dans le cadre du parcours initial, aux étudiants des filières de la formation secondaire 2, des institutions partenaires (HEP VAUD ; HEP BEJUNE ; HEP VS ; UNIFR ; UNIGE).

Les candidats hors immatriculation d'un institut partenaire s'inscrivent auprès de la HEFP jusqu'au mois d'avril de l'année académique précédant le début du cursus. Le montant de la formation ainsi que des taxes idoines, s'élèvent à CHF 1470.-

Pour les étudiants en cursus dans une institution partenaire, les frais et autres modalités sont gérés selon le règlement de l'institution partenaire dans lesquelles les candidats sont immatriculés.

Le CMP continue sa mue dès la rentrée 2026-2027.

Le cadre du CMP ne change pas, mais quelques aménagements voient le jour. Notamment sur l'exigence de la pratique professionnelle auprès du public de la maturité professionnelle, mais aussi sur les axes de formation. Si le nombre d'heures des parts respectives n'évoluent pas, les modalités seront adaptées aux exigences du SEFRI. Notamment un axe de contexte qui sera renforcé sur les questions de maturité professionnelle tout en gardant sa structure faite de visites et d'échanges, mais aussi la refonte de l'axe interdisciplinaire qui sera identifié d'avantage comme un axe de didactique à la maturité professionnelle. Ce dernier fera la part belle aux enjeux de durabilité, de numérique et bien entendu d'interdisciplinarité.



Structure du programme d'études

Forme d'apprentissage	Heures d'apprentissage	%	Remarques
Cours en contact direct	75 LS	25%	Contexte de la formation professionnelle 13 séances de 4 leçons (3h) Didactique de l'interdisciplinarité en maturité 13 séances de 4 leçons (3h)
Procédure de qualification	40 LS	13%	Contexte de la formation professionnelle 20h Didactique de l'interdisciplinarité en maturité 20h
Mise en pratique encadrée	80 LS	27%	Pour plus de détails, voir ci-dessous
Étude en autonomie	105 LS	35%	Apprentissage individuel autonome 52.5 heures Apprentissage individuel accompagné 52.5 heures
Total	300 LS		

Rappel pour valider la part de la “Mise en pratique encadrée” pour les enseignants en formation ?

Pour rappel, le plan d'études cadre du CMP précise par son descriptif formel (Filière d'études sanctionnée par un certificat pour les enseignantes et les enseignants autorisé-e-s à enseigner au gymnase (CMP), 1er août 2019) la répartition et la nature des heures obligatoires. Ces dernières sont, par conséquent, une condition cadre pour la certification.

Ces heures en lien doivent être démontrées et certifiées soit :

- Dans le cas où la personne en formation effectue un stage dans le cadre de sa formation ou peut démontrer une expérience acquise à hauteur de 80 heures avec le public concerné (MP),

Comment valider la « Pratique sur le terrain de la formation professionnelle » ?

Si la nature des heures liées au « Présentiel » ainsi qu'à la « Procédure de qualification » ne change pas sur le fond, la venue de la prise en compte formelle de la « Pratique sur le terrain de la formation professionnelle » se doit d'être précisée. Ceci à l'inscription. Un document de type canevas existe et doit être respecté.

Pour valider cette partie, l'étudiant doit par lui-même déclarer en début de formation auprès du secrétariat de la HEFP la preuve de sa « Pratique sur le terrain de la formation professionnelle », soit :



- Il déclare en remplissant le formulaire ad hoc avoir l'expérience ou suivre un stage en formation professionnelle de 80 heures auprès du public de la maturité professionnelle concerné et en apporte les preuves formelles.

Quelle évolution pour les axes de présentiel – en contact ?

Pour rappel, les visites et l'itinérance actuelles visaient à compenser l'expérience ainsi que le manque de stages potentiels des étudiants auprès du public concerné. Le fait qu'un axe pratique soit introduit, cela ouvre davantage de souplesse dans les axes « Présentiel ». L'itinérance connue et reconnue jusque-là formellement n'est plus imposée dans ces axes, mais sera présente si le dispositif didactique le nécessite.

Une évaluation semestrielle permet de valider une partie du module sous forme de module pour les institutions partenaires ayant besoin d'une validation semestrielle.

Axe 1 - « Contexte de la formation professionnelle »

Cet axe constitue la moitié du volume du module. Il vise la découverte du système de la Formation professionnelle que ce soit sur le plan politique, économique et sociologique. Une approche systémique de la formation professionnelle à travers les bases légales et autres offices de la formation professionnelle permet d'aborder les notions de coopération entre lieux de formation ainsi que la collaboration avec les représentants légaux. Une approche sociologique de ce contexte interrogeant les dimensions relatives au « genre », à la santé ainsi qu'au contexte socioculturel et multiculturalisme y sont aussi abordées. Un regard transversal sur la durabilité sera le fil rouge de cet axe contextuel.

L'axe 1 s'étend sur un semestre (semestre d'automne ou de printemps suivant le lieu de formation). En ce qui concerne les modalités, les rencontres auront principalement lieu au sein de l'institution de formation. Quelques séminaires se déroulent en itinérance sur les trois lieux de formation (entreprises formatrices, écoles professionnelles, cours interentreprises).

Axe 2 - « Didactique de l'ID en maturité »

Cet axe s'étend sur un semestre (semestre d'automne ou de printemps suivant le lieu de formation). Les rencontres ont lieu au sein de l'institution de formation.

Une attention particulière est portée au développement de compétences relatives à l'enseignement en MP. Les étudiant.e.s seront amenés à entrer dans une démarche d'expérimentation sur le terrain en collaboration afin de développer les aptitudes enseigner en maturité professionnelle. Les cours aborderont les concepts sous-jacents aux démarches et postures exigées. Le travail pendant les séminaires exploitera, lui, de nombreux exemples issus de la pratique et proposera des activités d'appropriation des concepts-clés.

Une composante centrale de l'ensemble de cet axe se base sur les exigences du PEC. L'intégration de réflexions relatives à la durabilité dans l'enseignement est une exigence pour la formation professionnelle et pour l'enseignement en MP. Les approches didactiques proposées dans cette formation abordent la complexité, les compétences transversales requises dans un monde en mutation et comment les enseignant.e peuvent participer activement à la prise en compte de cette dimension. Interdisciplinarité, durabilité, enseignement bilingue ou encore les aspects technologiques vont rythmer cet axe. Globalement, la formation permet aux enseignant.e.s qui souhaitent enseigner leurs disciplines en maturité professionnelle de relier les contenus de leur matière aux compétences en pédagogie professionnelle.

La certification est-elle impactée ?

Comme indiqué dans le descriptif du module, sont nécessaire pour l'obtention du certificat :

- la validation de l'Axe Formation professionnelle, contexte et public et de l'Axe Didactique



de l'ID en MP (certification selon modalités annoncées).

- **la validation de, soit un stage de 80 heures en MP**
- une expérience en entreprise de six mois hors système académique et en lien avec la formation, de plus une expérience professionnelle totale de 2 ans doit être validée.
- l'habilitation à enseigner au gymnase, titre de secondaire 2 d'une institution de formation

La validation de la partie pratique devient, par conséquent une exigence à la certification ce qui n'était pas le cas jusqu'ici. La certification peut donc être impactée car elle exige cette partie pratique.

La validation des deux axes s'effectue sur la base de 2 modalités d'évaluation clôturant chaque semestre. Leur forme reste inchangée : un travail écrit individuel pour valider l'axe 1 et un travail de groupe pour valider l'axe 2.

Que se passe-t-il si un enseignant.e.s ne peut pas démontrer sa pratique (40 heures de face à face pédagogique) en MP ?

L'enseignant.e.s ne recevra pas de certificat, cette pratique étant une exigence SEFRI. Néanmoins, une confirmation de fin d'études attestant du suivi et de la réussite des procédures de qualification sera transmise aux candidats dans ce cas de figure.

Des possibilités de reconnaissances d'activités pourront réduire le besoin prescriptif concernant les heures de pratique professionnelle auprès du public de la maturité professionnelle. En cas de participation ou d'implémentation de l'une ou plusieurs de ces mesures, un volume d'heures sera reconnu et sera déductible des 40 heures à la "Pratique encadrée". Le maximum de cette reconnaissance sera de 20 heures. Les 20 heures supplémentaires seront à effectuer par la pratique, soit en stage, en remplacement ou sur les premières périodes d'un contrat de travail.

Mesure	Heures Reconnues
Travail de qualification implémenté auprès du public de la maturité professionnelle durant les modules de formation	4 heures
1ère journée MP qui se déroulera le 18.11.26 à la HEFP	8 heures
2ème journée MP qui se déroulera le 21.04.26 à la HEFP	8 heures

Dès qu'effectuées, ces périodes seront à justifier auprès du secrétariat de la HEFP. Le certificat CMP sera envoyé ultérieurement.

Pour la filière CMP

Mathieu Perrin

Responsable de filière